

RÉPARTITION DES VÉHICULES IMMATRICULÉS SELON LES VIGNETTES CRIT' AIR DANS L'ESTUAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2025

38 %
Crit'Air 2



28,5 %
Crit'Air 1



21,2 %
Crit'Air 3



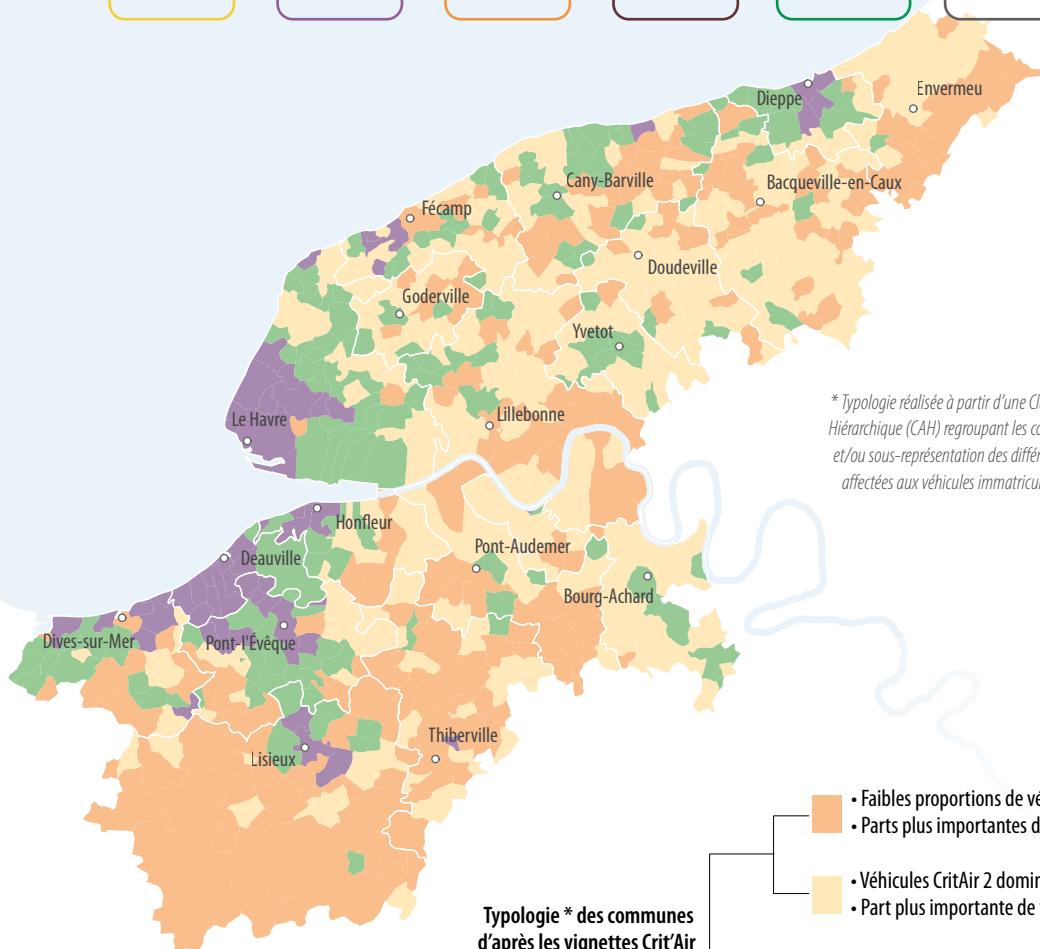
6,6 %
Crit'Air 4



1,5 %
Crit'Air E



1,5 %
Crit'Air 5



* Typologie réalisée à partir d'une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) regroupant les communes d'après la sur et/ou sous-représentation des différentes vignettes Crit'Air affectées aux véhicules immatriculés dans la commune

Typologie * des communes
d'après les vignettes Crit'Air
dominant le parc automobile

- Faibles proportions de véhicules Crit'Air 1 et E
- Parts plus importantes de Crit'Air 4 et 5

- Véhicules Crit'Air 2 dominant le parc
- Part plus importante de véhicules Crit'Air 4

- Électrification du parc la plus importante
- Faibles parts de véhicules Crit'Air 4 et 5

- Plus d'un tiers de véhicules Crit'Air 1
- Début mesuré d'électrification du parc



10 km